

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES

Séance du 30 juin 2022

Délibération n° 2022-29

Suite à la convocation en date du 21 juin 2022, le Conseil d'Administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur CREUZET Gérard, a examiné la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L 954-2 ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ;

Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Il appartient au Conseil d'Administration d'approuver les modifications apportées au budget initial.

Dans le cadre du budget rectificatif n° 1 de l'année 2022, il est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration la modification du plan pluriannuel d'investissement 2022-2027 dont la programmation budgétaire apparaît dans les tableaux 9 et 10.

Le budget de la fondation universitaire FAPE demeure inchangé par rapport au budget initial.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration approuve, pour le budget rectificatif n° 1 de l'année 2022, les tableaux 1, 2, 4, 6 et 9 pour le budget de l'établissement et le budget principal ainsi que les tableaux 2 et 6 pour la fondation universitaire.

Les données du budget rectificatif n° 1 de l'année 2022 du budget de l'établissement sont les suivantes :

- Des autorisations d'engagement plafonnées à :
 - 30 495 800 € pour les dépenses de personnel
 - 13 248 518 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 18 683 667 € pour les dépenses d'investissement

- Des crédits de paiements plafonnés à :
 - 30 495 800 € pour les dépenses de personnel
 - 13 046 983 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 15 136 168 € pour les dépenses d'investissement

- Un budget rectificatif n° 1 de l'année 2022 excédentaire à hauteur de 92 890 €
- Un fonds de roulement d'un montant de 12 189 436 €
- Un solde budgétaire déficitaire de 5 562 479 €
- Une trésorerie prévisionnelle en fin d'exercice de 14 890 033 €

Le Conseil d'Administration approuve la modification du plan pluriannuel d'investissement 2022-2027 qui prévoit un financement de 5 248 750 € sur le fonds de roulement des opérations listées ci-dessous et dont la programmation budgétaire apparait dans les tableaux 9 et 10.

Extrait du tableau 9 des opérations pluriannuelles - BR1-2022	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie
CPER 2021/2027 - RÉNOVATION BÂTIMENT B	5 250 000 €	2 000 000 €
PPI ECN 2022-2027 - BATIMENT D	1 560 000 €	600 000 €
PPI ECN 2022-2027 - BATIMENT NO	1 150 000 €	345 000 €
PPI ECN 2022-2027 - Hall expérimentale bâtiment S	500 000 €	500 000 €
PPI ECN 2022-2027 - Mise en accessibilité du campus	105 000 €	105 000 €
PPI ECN 2022-2027 - PLAN CAMPUS 2030	498 750 €	498 750 €
PPI ECN 2022-2027 - Refection du réseau de chauffage interne	1 056 000 €	400 000 €
PPI ECN 2022-2027 - Rénovation toiture bâtiment L	1 300 000 €	500 000 €
PPI ECN 2022-2027 - Reprise du réseau eau de ville	300 000 €	300 000 €
	11 719 750 €	5 248 750 €

Nombre de membres présents ou de représentés : 23

Approbation à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration
de l'École Centrale de Nantes



Gérard CREUZET

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 5 juillet 2022. La présente délibération a été publiée le 5 juillet 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.